



LES ATELIERS

LA FISCALITE DES ASSOCIATIONS : ETRE ASSUJETTI OU PAS A LA TVA ?

En partenariat avec les intervenants les plus compétents, les Allumés du Jazz proposent de façon régulière des Ateliers destinés aux professionnels de la musique, afin d'apporter un éclairage pertinent sur les démarches et questions liées à l'activité de notre secteur.

Le quatrième atelier sera consacré à la fiscalité des associations.

Le jeudi 24 Mai à 10h à la SCPP

14 Boulevard du Général Leclerc – Neuilly

Métro Pont de Neuilly

Animé par Bernard Coron, associé du Groupe Axiome (expertise comptable et audit légal), responsable du pôle culture et du pôle secteur marchand au sein du groupe Axiome Associés.

La plupart des associations redoutent de passer sous un régime fiscalisé. Pourtant, dans le secteur culturel, ce changement peut, dans certains cas, permettre de réaliser des excédents très utiles pour optimiser le fonctionnement de l'association.

Nous aborderons ;

- La TVA et les différents taux particuliers (2,10% - 5,5% - 10%)
- L'imposition des résultats
- Les crédits d'impôts
- La taxe sur les salaires
- Les particularités des associations culturelles (critères de fiscalisations – Le mécénat)

Concrètement : L'Atelier fiscalité est ouvert à tous, les frais de transport des adhérents des Allumés du Jazz sont pris en charge sur présentation de justificatifs (billets de train ou facture) sur le territoire national.



LES ATELIERS

SCPP, LES AIDES AUX PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES

En partenariat avec les intervenants les plus compétents, les Allumés du Jazz proposent de façon régulière des Ateliers destinés aux professionnels de la musique, afin d'apporter un éclairage pertinent sur les démarches et questions liées à l'activité de notre secteur.

Le cinquième atelier sera consacré aux aides accordées par la SCPP – Société Civile des Producteurs Phonographiques.

Le jeudi 24 Mai de 14h à 17h à la SCPP

14 Boulevard du Général Leclerc – Neuilly
Métro Pont de Neuilly

Animé par **Aurore MOURAO**, Responsable de l'Aide à la Création.

Cet atelier permettra de faire le point sur les aides actuelles accordées par la SCPP, les critères et points essentiels à connaître pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention.

Il sera l'occasion de dialoguer avec Aurore Mourao, responsable des dossiers.

Concrètement : L'Atelier Aides à la création / SCPP est ouvert à tous, les frais de transport des adhérents des Allumés du Jazz sont pris en charge sur présentation de justificatifs (billets de train ou facture) sur le territoire national.